

# Réunion du 26 novembre 2018 à 20 heures 30

Convocation en date du 21 novembre 2018.

**Sont présents :** M. BECARD Nicolas, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUE Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, M. PAGES Lilian.

**Absent:** M. BILLEPINTE Thierry.

**Secrétaire de séance :** Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 45.  
Le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2018 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

## SUBVENTIONS

Dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'achat d'un élévateur mobile et le changement de la porte de la partie haute du foyer avaient été validés par la commission départementale. Ces deux opérations réalisées ont eu un coût de 14179.00 € H.T.

Deux demandes de subvention ont été effectuées :

- DETR 25 % nous sont attribués soit 3544.00 €
- REGION 30 % nous sont attribués soit 4254.00 €.

Les dossiers de demande de paiement de subvention ont été envoyés avant le 30 octobre.

## INVESTISSEMENT pour 2019

### « ACCUEIL PÈLERINS »

Au vu du passage de nombreux pèlerins sur la commune, le Conseil Municipal a décidé de construire un local pour leur permettre de s'abriter et de pique-niquer par mauvais temps.

Ce local pourra également servir à tous les habitants de la commune pour leurs moments festifs en complément de l'utilisation de la salle des fêtes.

Après étude des différents devis et concertation, le Conseil Municipal, à la majorité,

- a décidé

De réaliser cet « accueil pèlerins »  
d'inscrire cette dépense sur le budget 2019  
de solliciter une subvention auprès de la Région  
de solliciter une subvention au titre de la DETR  
d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tous documents afférents à cette délibération.

- a accepté le plan de financement comme suit :

Autofinancement	55 %	13 652, 90 €
Région	25 %	6 205, 86 €
DETR	20 %	4 964, 69 €

- a octroyé :

la partie maçonnerie à l'entreprise SAS CASTAGNOS pour un montant de 13 215.95 € H.T.  
la partie charpente, couverture à l'entreprise LACOSTE pour un montant de 10 747.29 € H.T.  
la partie électricité à M. CLAVÉ pour un montant de 820.66 € HT.

## TERRAIN MULTISPORTS

Après la réalisation du terrain de pétanque, il paraît important de s'occuper des plus jeunes de la commune et de leur permettre de pouvoir pratiquer de façon ludique plusieurs sports sur leur village tout en restant dans la réalité des moyens de la municipalité.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la consultation des entreprises pour effectuer des devis.

## DOSSIERS SUBVENTION 2019

Les demandes de DETR sur l'enveloppe 2019 sont à déposer avant le 04 janvier 2019.

Deux dossiers de demande sont à effectuer pour l' « accueil Pèlerins » et le terrain multisports autant pour la DETR que pour la Région.

## PVR « au POUY »

Un courrier de Monsieur Marc LACOMME demandant l'empierrement de la voie desservant ses lots nous fait apparaître que les engagements sur la voirie n'ont pas été effectués comme prévu sur les plans et dans le dossier.

Cette voie dépendant de la compétence de la Communauté de Communes nous leur adressons la demande formulée par M. LACOMME.

## VOIRIE

Les travaux d'entretien de la voirie sont terminés.

Grâce à une bonne logistique, les travaux de curage des fossés se feront après la réfection des routes.... Six journées de pelle sont prévues pour notre commune.

## GESTION des CONTRATS d'ASSURANCES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion des contrats d'assurances statutaires.

Les tâches effectuées sont les suivantes : gestion administrative des sinistres et des primes, conseil et assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurances statutaires, participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurances statutaires avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

## COMMUNAUTÉ de COMMUNES

Lors de la dernière réunion, la répartition des différentes participations financières de la Communauté de Communes a été présentée.

L'octroi, après appel d'offres auprès des diverses compagnies d'assurances, a été annoncé pour les six lots d'assurances.

Seul le contrat pour assurer les panneaux photovoltaïques de l'école de Saint Germé n'a pas obtenu de réponse de la part des compagnies.

Une enveloppe de 3 500 € est prévue pour le développement du Madiran.

Une ébauche des investissements pour 2019 est présentée : réfection de l'ancienne perception de Riscle, réhabilitation de l'école de Viella, aménagement de l'ancien hôtel « Caupenne » pour accueillir des entreprises .....

Une révision des horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme à Aignan est à envisager, deux fois deux heures par semaine semblent trop peu.

## SIEBAG

L'entreprise Aquitaine Transport, basée à Aurensan a acheté les sanitaires de chantier du dépôt de Viella pour la somme de 1 000 € HT.

Etienne REON a été élu délégué du SIEBAG à la commission locale de l'eau (CLE).

Le président du SIEBAG est autorisé à signer la convention rédigée par EPCI Armagnac Adour, SIEBAG, Commune de Cannet et le Trésorier de Plaisance formalisant les décisions prises par délibérations du 13 mars 2018 et du 23 mai 2018.

Suite aux propositions du Trésorier de Plaisance, il est décidé :

- de créer une régie de recettes pour le budget principal M14 du syndicat suite à la fusion entre le SIEBAG et le SIAEP de Viella
- d'admettre en non-valeurs de créances, suite à des recouvrements jugés complexes, 45 917 € sur budget eau potable, 1645 € sur l'assainissement Saint-Germé et 727 € sur l'assainissement Lupiac
- de procéder à l'effacement de dettes de créances pour 1 163 € sur le budget eau potable.

Le montant des impayés s'élève, pour le premier semestre 2018, à la somme de 49 565 €.

Depuis 2012, le montant total des impayés atteint la somme de 175 488,79 €, ce qui devient très préoccupant....

## DECISION MODIFICATIVE

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
2118 (21) Autres terrains	- 1 826,00		
2118 (040) Autres terrains	1 826,00		

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
60632 (011) Fournitures de petit équipement	1 826,00	72 (042) Production immobilisée	1 826,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>1 826,00</b>

Le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus concernant le terrain de pétanque.

La réunion s'achève à 23 h 30.

M. BECARD Nicolas

M. BILLEPINTE Thierry

Mme CAMICAS Anne-Marie

M. DUCOURNAU Marc

M. FAUQUE Olivier

Mme GAYRIN Laure

M. HARDUYA Franck

M. LABORDE Patrick

M. PAGES Lilian